

20210118_DL_16

OBJET : Mise en œuvre des projets de vidéoprotection des communes – proposition de constitution d'un groupement de commandes

Date de convocation :

6 janvier 2021

Date de séance :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

3 février 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 23

Membres votants : 32

Séance en présentiel et visioconférence

Règles de fonctionnement selon ordonnance du 1^{er} avril 2020 et article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

*Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30*

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DEBEUGNY François, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DONA Mario, FRION Fabrice, JACQUES Laurent, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, POUPART Patricia, ROY Mathilde, TRABOUILLET Romuald, SAINTYVES Bruno.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Guy PENAUD à Margaux DELETRE
Paul-Eric DECLE à Philippe VARLET
Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS
James HECQUET à Laurent PARSIS
Jean-Philippe DELFOSSE à Philippe VARLET
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Marie BLONDELLE
Olivier JARDE à Margaux DELETRE
Arnaud DE MONCLIN à Romuald TRABOUILLET
Alain GEST à Mathilde ROY

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu les articles L.2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique portant sur la constitution de groupements de commandes entre les acheteurs publics,

Considérant la volonté du syndicat mixte Somme Numérique de s'impliquer en termes d'ingénierie et de conseils, dans les projets de vidéoprotection pour les communes bénéficiant d'une couverture FTTH, afin de valoriser les usages liés au réseau de fibre optique public,

Considérant l'infrastructure d'hébergement du Centre de données de Somme Numérique, qui sera disponible pour ces projets dès que le stockage de données issues de la vidéoprotection sera possible au niveau réglementaire,

Considérant l'opportunité pour le syndicat mixte de pouvoir grouper les besoins, coordonner le groupement de commandes et la mise en œuvre de ces actions de vidéoprotection au bénéfice de plusieurs communes,

Le rôle de coordonnateur de Somme Numérique s'arrêtera à la mission de conseil, d'accompagnement et d'ingénierie pour le suivi des projets et à l'optimisation des besoins pour le lancement de la consultation. Chaque membre du groupement pourra exécuter le marché avec le titulaire retenu selon ses besoins propres et ainsi porter la demande de subvention correspondante auprès des financeurs de ces actions de vidéoprotection,

Sur présentation du rapport du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De proposer aux communes bénéficiant d'une couverture FTTH à horizon du 31 décembre 2021, la constitution d'un groupement de commandes dont le syndicat mixte serait coordonnateur, ayant pour objet de mettre en œuvre sur leur territoire un projet de vidéoprotection basé sur la technologie de fibre optique.
- D'accorder un délai jusqu'au 31 mai 2021, pour recueillir les volontés d'adhésion, permettant de valider la constitution d'un premier groupement de commandes avec les communes volontaires, et de lancer une consultation correspondant à leurs besoins dès que ce sera possible.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.